

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 12/04/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 539 voix pour, 52 contre et 19 abstentions le rapport d'initiative de M. Glenys KINNOCK (PSE, UK), le Parlement européen souligne que la réduction de la pauvreté au travers de la réalisation des OMD et de l'application de la déclaration du Millénaire doit absolument être considérée comme la charpente de toute politique européenne de développement et donc se refléter clairement dans toutes les politiques et propositions législatives en la matière. Il estime cependant que les OMD ne devraient pas être considérés comme des questions techniques qu'il est possible de résoudre moyennant l'octroi de crédits supplémentaires, sans identifier ni traiter les causes sous-jacentes de la pauvreté. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour atteindre les OMD, ce qui implique la mise en place du partenariat le plus large possible avec les partenaires les plus importants, et en particulier avec les parlements nationaux et la société civile afin de fournir les innovations, les ressources et les capacités requises.

Le Parlement invite l'Union européenne à prendre des mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté en adoptant une politique cohérente conciliant politique commerciale, politique de coopération au développement et politique agricole commune, de manière à éviter des impacts négatifs directs et indirects sur l'économie des pays en développement. Il insiste particulièrement sur : le droit et le devoir de tout pays de garantir la sécurité alimentaire de sa population ; la consolidation et le développement de services publics pour résorber les grands fléaux liés à la pauvreté tels que les épidémies, l'analphabétisme, l'absence d'accès à l'eau potable et le traitement des eaux usées; un allègement de la dette prenant la forme d'une levée graduelle de la dette pour les pays lourdement endettés, en particulier les PMA ; la nécessité de permettre aux pauvres d'accéder aux services énergétiques moderne ; la nécessité de garantir une éducation élémentaire obligatoire et gratuite (en insistant sur l'éducation des filles) ; le renforcement de la recherche publique et la mobilisation d'investissements dans le secteur privé pour accélérer la recherche sur les vaccins.

Le Parlement souligne que la fourniture de soins de santé de base à des prix abordables constitue une condition absolue pour une mise en œuvre réussie de toutes les politiques de santé dans les pays en développement demande que des financements soient consacrés aux urgences en matière de santé dans les pays en développement ; il demande aux gouvernements nationaux d'élever les questions de santé au rang de priorité. La Commission est invitée à étudier les possibilités d'intervenir de façon rapide et positive au travers d'un paquet qui comprendrait notamment la fourniture de moustiquaires anti-paludéennes, la vaccination par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), et au moins à titre de mesure s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le HIV/SIDA, la fourniture de préservatifs. Il insiste donc sur le fait que l'accès à l'eau potable est essentiel pour lutter contre la pauvreté et les maladies liées à l'absence d'eau potable.

Le Parlement souligne enfin que, bien que l'Union européenne semble actuellement se rapprocher de son objectif intermédiaire de 0,39% du RNB en matière d'aide publique au développement (APD) en 2006, il existe de profondes disparités entre les résultats des différents États membres; en conséquence, il prie les États membres accusant un retard de s'engager à respecter un calendrier et des délais précis leur permettant d'atteindre l'objectif de 0,7% avant 2015. La Commission est invitée à examiner ses propres allocations de ressources au développement et de s'engager à augmenter de façon significative ses dépenses pour le développement pendant la prochaine période de perspectives financières.